

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL du 02 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 02 juillet à 17 heures 30, les Membres du Bureau, convoqués le 24 juin 2020, se sont réunis au siège du SMICTOM du Centre-Ouest, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents : MM. ANE, BERTRAND, CHANGEUR, CHEVREL, DENEUVE, GUINARD, LABBE, LEMAZURIER, RABAJOIE, RONNIN.

Absents excusés : M. ETHORE

Assistaient également à la réunion : M. ZILLIOX Directeur

Objet : avenant n° 1 au Lot 1 du Marché de travaux relatif à la construction d'un bâtiment pour le transfert du tri sélectif

Par délibération 2019/60 du 8 octobre 2019, le comité syndical a retenu les entreprises suivantes pour assurer la construction d'un bâtiment pour le transfert du tri sélectif :

Pour le Lot 1 VRD- RUELLAN MICHEL ET FILS pour un montant de 63 547,35€HT

Pour le Lot 2 Bâtiment- SBK BATIMENT pour un montant de 210 819,23 €HT

Dans le cadre de ces travaux et au des éléments de sous-sol découvert en cours de chantier des prestations supplémentaires non prévues au marché initial ont dû être exécutées par l'entreprise RUELLAN.

Il est donc nécessaire de conclure un avenant n°1 au Lot 1 du marché pour un montant de 3113,82€HT représentant 4,90 % du montant du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

☞ **approuve le projet d'avenant N°1 au lot 1 qui entraine une plus-value de 3113,82€HT sur le marché confié à l'entreprise RUELLAN MICHEL ET FILS pour un montant initial de 63 547,35€HT**

☞ **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce administrative relative à cette décision.**

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen le Grand, le 02 juillet 2020


Président,
Philippe CHEVREL

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL du 02 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 02 juillet à 17 heures 30, les Membres du Bureau, convoqués le 24 juin 2020, se sont réunis au siège du SMICTOM du Centre-Ouest, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents : MM. ANE, BERTRAND, CHANGEUR, CHEVREL, DENEUVE, GUINARD, LABBE, LEMAZURIER, RABAJOIE, RONSIN.

Absents excusés : M. ETHORE

Assistaient également à la réunion : M. ZILLIOX Directeur

Objet : avenant n° 1 au Lot 2 du Marché de travaux relatif à la construction d'un bâtiment pour le transfert du tri sélectif

Par délibération 2019/60 du 8 octobre 2019, le comité syndical a retenu les entreprises suivantes pour assurer la construction d'un bâtiment pour le transfert du tri sélectif :

Pour le Lot 1 VRD- RUELLAN MICHEL ET FILS pour un montant de 63 547,35€HT

Pour le Lot 2 Bâtiment- SBK BATIMENT pour un montant de 210 819,23 €HT

Dans le cadre de ces travaux, des prestations supplémentaires non prévues au marché initial ont été demandées à l'entreprise SBK : création d'un appentis adossé au bâtiment et installation de capteurs de présence sur les portes sectionnelles.

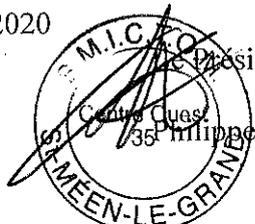
Il est donc nécessaire de conclure un avenant n°1 au Lot 2 du marché pour un montant de 6652,80 €HT représentant 3,16 % du montant du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

☞ **approuve le projet d'avenant N°1 au lot 2 qui entraine une plus-value de 6652,80 €HT sur le marché confié à l'entreprise SBK pour un montant initial de 210 819,23 €HT**

☞ **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce administrative relative à cette décision.**

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen le Grand, le 02 juillet 2020


Le Président,
Philippe CHEVREL